

FICHE 5.1 Traités - Remplissez les sections vides

<p>Les _____ issues des Traités, cruciales pour comprendre le Canada d'aujourd'hui, ont été oubliées et même délibérément ignorées. Aujourd'hui, de nombreux Canadiens non autochtones ne connaissent pas ces histoires, pourtant si essentielles et significatives.</p>	<p>Page 5</p>
<p>Alors que toutes les parties des _____ issues des Traités poursuivent leur chemin, nous devons trouver de nouvelles façons de travailler ensemble; c'est une responsabilité qui incombe aux Premières Nations et au reste du Canada.</p>	<p>Page 9</p>
<p>Les Traités contiennent les clés ouvrant la voie à une nouvelle façon de vivre les _____ qui lient les Premières Nations et les colons, dans le passé, le présent et l'avenir.</p>	<p>Page 11</p>
<p>Les Traités visaient à conserver un mode de vie reposant sur la chasse, la pêche et la cueillette, ainsi que les _____ au territoire qui ont existé pendant des milliers d'années avant l'arrivée des Européens.</p>	<p>Page 12</p>
<p>Les sept principes sacrés de la loi Anishinaabe, par exemple, sont axés sur les _____ entre les nations, entre les personnes et surtout, avec le territoire.</p>	<p>Page 12</p>
<p>... en vertu du Traité du wampum à deux bandes, négocié en 1613 entre les Hollandais et les Haudenosaunee, dans la région qui est maintenant l'État de New York, les Hollandais ont proposé que les Mohawks les qualifient de « pères ». Les Mohawks ont proposé une _____ d'une autre nature en suggérant le terme « frère », laissant supposer une relation plus équitable et autonome.</p>	<p>Page 13</p>
<p>Ils [Beothuk] avaient des _____ commerciales limitées, voire inexistantes, avec les pêcheurs européens et leurs populations se mirent à décliner avec l'arrivée de colons européens qui perturbaient leurs territoires de chasse et de pêche.</p>	<p>Page 18</p>

FICHE 5.1 Traités - Remplissez les sections vides

<p>Au début des années 1600, les Britanniques et les Français conclurent des Traités avec les Premières Nations afin d'encadrer leurs _____ avec ces dernières, mais également pour obtenir un accès aux terres et aux réseaux commerciaux autochtones.</p>	Page 19
<p>De 1701 à 1763, les conflits entre la Grande-Bretagne et la France perturbèrent les _____ avec les nations autochtones.</p>	Page 19
<p>Les Traités établissaient une _____ juridique unique entre les Britanniques et les Premières Nations. Les Britanniques choisirent de négocier les modalités de ces ententes avec les Mi'kmaq et les Malécites, mais ne le firent pas avec les populations canadiennes ou acadiennes. Par conséquent, on peut affirmer que les Britanniques et les Premières Nations ont déterminé la façon dont ils allaient coexister.</p>	Page 20/21
<p>Jusqu'à récemment, la Confédération [1867] et la <i>Loi sur les Indiens</i> [1876] ont éclipsé la plupart des _____ issues des Traités dans l'esprit des populations non autochtones du Canada.</p>	Page 23
<p>Les _____ avec le souverain fondées sur des liens de « filiation » sont au cœur du Traité de Niagara (et de la plupart des Traités). La dynamique créée lorsque la Couronne et les Premières Nations deviennent « parents » entraîne un rapport qui doit reposer sur la confiance, la communication honnête et l'honneur.</p>	Page 23/24
<p>Ils [les peuples autochtones] savaient qu'ils devraient recourir à leur diplomatie et leur aptitude à conclure des Traités pour bâtir une _____ et la solidifier afin de bénéficier d'alliances stratégiques et des garanties que leur mode de vie et leur lien avec ce qui restait de leurs territoires ancestraux seraient protégés pendant des générations.</p>	Page 28

FICHE 5.1 Traités - Remplissez les sections vides

<p>Ces politiques [<i>Loi sur les Indiens</i>] ont transformé le lien de filiation respectueux que les Premières Nations pensaient avoir créé par le truchement des Traités en _____ tuteur-pupille, dans le cadre de laquelle ils n'avaient plus voix au chapitre et n'exerçaient aucun contrôle sur leurs vies ou leurs terres. Une ère de relations respectueuses issues des Traités venait de prendre fin abruptement.</p>	<p>Page 28</p>
<p>La loi Anishinaabe nous dit que le territoire ne peut appartenir à qui que ce soit. Il s'agit plutôt d'une _____ de respect avec le territoire, avec un sentiment d'appartenance à cette terre ou « d'en faire partie ». Les systèmes juridiques non autochtones, cependant, ne reposent que sur des notions de propriété foncière et de possession.</p>	<p>Page 35</p>
<p>Pour comprendre les _____ et les promesses issues des Traités, il faut adopter le point de vue des Autochtones et des non-Autochtones. Les histoires orales des négociations des Traités ont leur place dans le processus d'interprétation des Traités.</p>	<p>Page 37</p>
<p>Les Traités ont force de loi aux yeux de l'État canadien et dans les systèmes juridiques autochtones. Ils sont des mécanismes légaux qui constituent une confirmation vivante des _____ entre les nations.</p>	<p>Page 38</p>
<p>En 1990, la Colombie-Britannique, le Canada et les Premières Nations de la Colombie-Britannique ont formé un groupe de travail pour recommander une façon d'entamer la négociation de Traités dans la province. Dans son rapport de 1991, le groupe de travail recommande que « les Premières Nations, le Canada et la Colombie-Britannique établissent une nouvelle _____ fondée sur la confiance mutuelle, le respect et la compréhension, par le truchement de négociations politiques ».</p>	<p>Page 50</p>
<p>La réconciliation n'est possible que si les deux parties veulent apprendre des erreurs du passé et sont prêtes à travailler pour trouver le pardon et rebâtir la confiance. Cela n'est pas facile dans les _____ personnelles; c'est encore plus difficile entre nations.</p>	<p>Page 53</p>